



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 11 Juillet 2024 à 19h00 en mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL,

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Patrick RANOCCHI, Yves BARTHALAIS, Véronique GENSUL, Thomas BETH, Eric LIONS

Membres excusés : Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL

Membres absents : Didier ELZEARD, Lucie ANTHOINE, Anouck SARTON, Anne-Marie POJER

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

ORDRE DU JOUR :

- 31- Demande de subvention au titre du Fonds Barnier
- 32- Tarifs restaurant scolaire année 2024-2025
- 33- Tarifs garderie méridienne année 2024-2025
- 34- Gratuité à la médiathèque
- 35- Désherbage médiathèque
- 36- Déclassement domaine public St Alban
- 37- Suppression 2 postes
- 38- Admission en non-valeur budget principal
- 39- DM 1 budget annexe camping
- 40- CCSP convention compétence OPAH
- 41- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/04/2024 adopté à l'unanimité soit 9 voix.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, il s'agit d'une délibération modifiant une délibération d'avril 2010 sur le recrutement. Le conseil valide à l'unanimité cet ajout.

31- Demande de subvention au titre du Fonds Barnier

Suite aux intempéries qui se sont abattues les 2 et 3 décembre 2023 sur la commune et compte tenu des désordres constatés, une habitation a été entièrement évacuée dans la nuit du 1er au 2 décembre 2023 en raison d'un glissement de terrain de masse suite aux précipitations de caractère exceptionnel.

L'état de catastrophe naturelle, reconnu par arrêté interministériel du 18/03/2024 permet aux propriétaires d'être indemnisés de façon automatique sur la base de la garantie « catastrophe naturelle » des dommages directement liés à ces phénomènes.

C'est à la commune de racheter la propriété sinistrée et pour cela elle sollicite l'Etat pour recourir au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier ».

L'adjoint précise que le financement de l'acquisition et l'ensemble des frais (de démolition, d'études, de notaires etc...) de la propriété seront entièrement couverts par le Fonds Barnier.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

32- Tarifs restaurant scolaire année 2024-2025

L'adjoint aux finances présente cette délibération annuelle des tarifs de la cantine.
Il est proposé une augmentation de 10 centimes du prix du repas pour chaque tranche.
Les élus décident de conserver les tarifs par fratrie.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

33- Tarifs garderie méridienne année 2024-2025

Les tarifs sont inchangés pour ce service.
Un élu demande s'il est possible de faire un point pour savoir combien coûte le service proposé.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

34- Gratuité à la médiathèque

L'adjoint rappelle la mise en place du réseau des médiathèques « Serre-Ponçon à la page », qui s'inscrit dans un projet global afin de :

- Améliorer le service rendu aux publics,
- Mutualiser les compétences et faire des échanges de bonnes pratiques,
- Mettre en place une coopération autour d'actions culturelles et de communication,
- Créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs culturels locaux.

Afin de s'harmoniser avec l'ensemble du réseau, et de faciliter l'accès à la culture, il est proposé d'instituer la gratuité de l'abonnement pour les usagers.

Le tarif des photocopies-impression est conservé inchangé.

Il précise qu'il faudra réfléchir aux locaux et à l'aménagement pour le personnel.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

35- Désherbage médiathèque

Délibération concernant le « désherbage » à la médiathèque, cela consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Les ouvrages sont ensuite soit cédés gratuitement soit détruits.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

36- Déclassement domaine public St Alban

Cette délibération annule et remplace une délibération du 09/02/2023, les propriétaires ne souhaitant pas détruire le muret le long du chemin. Une autre proposition a été faite et acceptée pour donner un bout de terrain.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

37- Suppression 2 postes

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, en raison de la promotion interne des agents et de leurs changements de grade, et au vu de l'avis positif de la CST du 27/06/2024, les 2 postes sont supprimés.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

38- Admission en non-valeur budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, faite par M le Trésorier en date du 18/06/2024 concernant des titres de recettes de 2008 à 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

39- DM 1 budget annexe camping

Dans le cadre de la régularisation de différentes écritures à faire sur les budgets, une décision modificative doit être prise sur le budget annexe camping pour transférer des frais d'étude de 2004.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

40- CCSP convention compétence OPAH

Délibération qui permet de déléguer une partie de la compétence politique du logement et cadre de vie et portant sur la mise en œuvre d'une politique de soutien à la rénovation du parc

immobilier bâti privé incluant la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire communautaire.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

41- Délibération modificative de la délibération n°9 du 16/04/2010

Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 16/04/2010 créant l'emploi de Rédacteur sur un temps complet et considérant que conformément à l'article L313-1 du CGFP, la délibération de création d'emploi doit indiquer, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du CGFP, la commune modifie la délibération n°9 pour permettre de recruter un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du CGFP 7° : Pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 9 voix.

42- Questions diverses

- ✓ Le maire explique que lors de la crue de la Durance le 21 juin, il a fait fermer la route d'accès et les abords de la Durance par mesures de sécurité.
Le service RTM demande à la commune de faire une surveillance visuelle régulière des abords. Les photos seront transférées aux élus.
- ✓ Au sujet de la location de la salle des fêtes, le maire explique qu'elle est demandée par des particuliers (auto-entrepreneur..) à l'année alors que la délibération ne prévoit que la location aux associations. Les élus ne sont pas contre l'idée les tarifs proposés vont être discutés et une délibération sera prise lors du prochain conseil.
- ✓ Les habitants de la Reste ont demandé des tuyaux pour le canal, le maire a acheté le nécessaire.
- ✓ Joël Giraud a informé le maire que la dotation biodiversité serait bien versée cette année à un montant supérieur que les années précédentes.
- ✓ Le secours populaire remercie le maire pour la subvention de fonctionnement de 500€ versée cette année.
- ✓ Le maire informe le conseil que Ineo doit reboucher une tranchée qui a été faite pour des travaux.
- ✓ Les habitants de St Alban avaient fait un courrier au Maire, le 30 mai dernier, pour que des travaux de voirie soient faits sur la route communale. Ces travaux ont été faits en juin.
- ✓ Le maire informe le conseil que les restes d'un ancien soldat mort lors de la guerre de 14-18, M. Matheron François, avaient été retrouvés et la mairie a fait envoyer une gerbe pour son inhumation.
- ✓ Des administrés souhaitent acheter du terrain communal situé entre 2 maisons au lieu-dit les chamousses. La commission voirie se rendra sur place.
- ✓ Le lions club donne un concert le jeudi 1^{er} août à 18h à l'église st Irénée.
- ✓ Le projet village d'avenir est un projet national porté à l'échelon de la CCSP. La commune avait candidaté pour y participer avec les autres communes de l'Embrunais (sauf Embrun), deux réunions ont eu lieu en début d'année. Le 10 juillet, les 2 bureaux d'étude retenus étaient présents avec la sous-préfète afin d'expliquer le fonctionnement pour les prochains mois. L'objectif est d'obtenir des financements sur des études de projets sur les logements et le patrimoine.
- ✓ Le maire est en attente d'informations pour septembre sur le projet de résidence sénior.
- ✓ Une élue demande pourquoi les cunettes de la route de clos jaunier ne sont pas nettoyées et demande également si des travaux d'élagage sont prévus sur la route de la cascade. Elle demande quelles sont les mesures de préventions mises en place sur ces 2 routes.

- ✓ Un élu explique qu'il est urgent de buser un endroit vers le pont des Eygas et la route Saint Roch
- ✓ Un élu explique que le problème de la digue du torrent d'Ailefroide a été remarqué lors d'une visite dans le cadre de l'ASA. Un devis a été fait et envoyé aux services de l'état.
- ✓ Un élu a quelques questions sur l'avancement du projet du plateau sportif, l'église St Marcellin , le travail pour la taxe d'habitation et sur le SCoT.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h11.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

